



Pourvoi des postes de gestionnaires de collections 2011

Filière scientifique et technique

**Conseil scientifique
22 novembre 2011**

**Direction des Ressources
Humaines**

Objectifs de la mise en place des gestionnaires de collections à l'INRAP

La nécessité d'harmonisation des pratiques relatives à la gestion des collections archéologiques dans les centres de recherches archéologiques, d'identification de certaines collections et de mise en place de procédures communes de versement à l'État conduisent l'Inrap à ouvrir 18 postes de gestionnaires de collections sur tout le territoire national.

Ces gestionnaires seront placés sous l'autorité du directeur interrégional et le réseau sera coordonné par le service mobilier et documentation au sein de la direction scientifique et technique.

Missions principales

- ❖ Organiser, prévoir les espaces en fonction du statut et de la nature des collections présentes dans le centre ;
- ❖ Collecter et réceptionner le mobilier et les archives de fouilles à l'issue de la remise du rapport d'opération ;
- ❖ Gérer et assurer la conservation préventive des collections au sein des centres archéologiques ;
- ❖ Participer à un réseau de gestionnaires de collections coordonné par la DST.

Rappel du calendrier

Diffusion des postes	5 septembre 2011
Affichage du dossier de candidature à remplir sur l'intranet	5 septembre 2011
Recueil des dossiers de candidatures	Du 5 au 25 septembre 2011
Sélection des dossiers pour auditions	12 et 21 octobre 2011
Auditions	7 et 9 novembre 2011
Conseil scientifique	22 novembre 2011
Communication des classements par courrier individuels aux agents	Du 1er au 15 décembre 2011
Prises de fonction	À partir du 1er janvier 2012

Répartition des postes ouverts

Nbre postes	Direction interrégionale	Région	Centre archéologique d'affectation	Fonction	Catégorie	Type de pourvoi
1	Centre-Ile-de-France	Ile de France	La Courneuve	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Centre-Ile-de-France	Centre	Saint-Oyr en Val	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Est Nord	Champagne-Ardenne	Saint-Martin sur le Pré	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Est Nord	Lorraine	Metz	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Est Sud	Alsace	Strasbourg	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Est Sud	Bourgogne	Semecoy-Les-Dijon puis Dijon (à compter de novembre 2011)	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Ouest	Bretagne	Cesson-Sévigné	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Ouest	Haute-Normandie	Grand-Quevilly	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Ouest	Pays de Loire	Carquefou	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Sud-Ouest	Aquitaine	Pessac	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Sud-Ouest	Midi-Pyrénées	Saint-Orens	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Grand Sud-Ouest	Poitou-Charentes	Poitiers	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Méditerranée	Languedoc-Roussillon	Nîmes	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Méditerranée	Provence-Alpes-Côtes d'Azur	Venelles puis Eguilles (à compter de fin 2011, début 2012)	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Nord-Picardie	Nord Pas-de-Calais	Villeneuve d'Ascq	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Nord-Picardie	Picardie	Amiens	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Rhône-Alpes-Auvergne	Auvergne	Clermont-Ferrand	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
1	Rhône-Alpes-Auvergne	Auvergne	Bron	Gestionnaire de collections	Cat 3	nomination
18						

Composition de la commission et dates de présélection et d'audition

Présidente de la commission plénière : Mme Anne SPELLER

Membre interne
Anne Speller

Membres externes
Fabrice Laurent
Charlotte Périn
Caroline Relier

1 Représentant par direction interrégionale
Claude Le Potier (GO)
Claude Gitta (GEN)
Catherine Remaury (CIF)
Stéphane Génété (NP)
Odet Vincenti (GSO)
Dominique Deboissy (RAA)
François Souq (MED)
Hans de Klijn (GES)

Date de présélection des dossiers: 12 et 21 octobre 2011

Dates des auditions : 7 novembre

Présidente : Anne Speller

Membre interne
Anne Speller

Membres externes
Fabrice Laurent
Charlotte Périn
Caroline Relier

1 Représentant par direction interrégionale
Claude Le Potier (GO)
Odet Vincenti (GSO)
Catherine Remaury (CIF)
François Souq (MED)

Dates des auditions : 9 novembre

Présidente : Anne Speller

Membre interne :
Anne Speller

Membres externes
Fabrice Laurent
Charlotte Périn
Caroline Relier

1 Représentant par direction interrégionale
Catherine Remaury (CIF)
Stéphane Génété (NP)
Claude GITTA (GEN)
Hans de Klijn (GES)
Dominique Deboissy (RAA)

Critères de présélections et critères d'auditions retenus (1)

Critères de présélections

- Qualité générale du dossier sur **2 points**
- Etudes formations sur **2 points**
- Expérience professionnelle sur **8 points**
- Niveau de connaissance sur **8 points**

2 motifs d'irrecevabilité :

- diplôme insuffisant
- Candidature externe hors Inrap

Critères d'évaluation des auditions et leurs pondérations

- Qualité de la présentation sur **2 points**
- Appréciation du terme collection sur **3 points**
- Connaissance chaîne opératoire sur **5 points**
- Positionnement du poste sur **5 points**
- Connaissance en conservation préventive sur **3 points**
- Motivation sur **2 points**

Description des critères d'audition

- **Qualité de la présentation :**
 - Clarté, organisation de l'exposé et complémentarité avec le dossier
 - L'accent porté sur la singularité du poste et de l'appartenance à un réseau.
- **Appréciation du terme Collection**
 - Mobilier et archives de fouille, mobilier et documentation scientifique...
 - Bonne perception du statut des collections au sein de l'Inrap
 - Tri, sélection, élimination contrôlée
- **Connaissance chaîne opératoire**
 - Pour le mobilier ; prélèvement, stabilisation, mise en sécurité, mise en état pour étude
 - Pour les archives ; identification, traitement... A question de l'archivage numérique
 - Relation entre inventaire section 3 et bordereaux de versement.

Critères de présélections et critères d'auditions retenus (2)

- **Positionnement du poste**
 - En interne ; RO, équipe opérationnelle, AST, DIR, CDCC, Gestionnaire de documentation
 - En externe ; SRA, Collectivité, Aménageur, public
 - Position de référent est capacité à dicter des procédures et à veiller à leur respect

- **Connaissance en conservation préventive**
 - Capacité à constater l'état similaire
 - Connaissance des principaux gestes propres à la conservation (condition climatique...)
 - Annuaire des laboratoires

- **Motivation**
 - Capacité à couvrir une région ou plus (mobilité requise et acceptée)
 - Capacité à partager les connaissances et les outils.

Bilan des candidatures reçues et recevables du plan de recrutement 2011

Nbre postes	Direction interrégionale	Région	Centre archéologique d'affectation	Cand . Reçues	Cand . Recevables	Can d. Auditionnées	Cand . Classées
1	Centre -Ile - de -France	Ile de France	La Courneuve	5	4	4	4
1	Centre -Ile - de -France	Centre	Saint -Cyr en Val	3	3	3	3
1	Grand Est Nord	Champagne - Ardenne	Saint -Martin sur le Pré	2	2	2	2
1	Grand Est Nord	Lorraine	Metz	0	0	0	0
1	Grand Est Sud	Alsace	Strasbourg	0	0	0	0
1	Grand Est Sud	Bourgogne	Sennecey -Les -Dijon puis Dijon (à compter de novembre 2011)	2	2	2	1
1	Grand Ouest	Bretagne	Cesson -Sévigné	1	1	1	1
1	Grand Ouest	Haute - Normandie	Grand -Quevilly	2	2	2	1
1	Grand Ouest	Pays de Loire	Carquefou	4	4	4	3
1	Grand Sud - Ouest	Aquitaine	Pessac	1	1	1	1
1	Grand Sud - Ouest	Midi -Pyrénées	Saint -Orens	0	0	0	0
1	Grand Sud - Ouest	Poitou - Charentes	Poitiers	7	6	6	3
1	Méditerranée	Languedoc - Roussillon	Nîmes	2	2	2	2
1	Méditerranée	Provence -Alpes - Côtes d'Azur	Venelles puis Eguilles (à compter de fin 2011, début 2012)	2	2	2	1
1	Nord - Picardie	Nord Pas -de - Calais	Villeneuve d'Ascq	1	1	1	1
1	Nord - Picardie	Picardie	Amiens	2	2	2	2
1	Rhône - Alpes - Auvergne	Auvergne	Clermont -Ferrand	2	2	2	1
1	Rhône - Alpes - Auvergne	Auvergne	Bron	1	1	1	1
18				37	35	35	27

3 postes non pourvus car aucune candidature n'a été reçue sur ces postes. 2 Candidatures ont été déclarées irrecevables car les candidats étaient externes hors Inrap.

Classement général des postes de Gestionnaires de collections

CLASSEMENT GENERAL DES POSTES DE GESTIONNAIRES DE COLLECTIONS

AMIENS

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
THUET	Annick	1	1
MILLE	Florence	2	2

CARQUEFOU

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
MORON	Nathalie	1	1
BACHE	Florence	1	2
MERCIER-DU	Fabienne	1	3
BAIA	Sylvie	1	NC

CLERMONT-FERRAND

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
TRIEAU	Isabelle	1	NC
DUNKLEY	Jemina	1	1

LA COURNEUVE

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
MAYA-PION	Luz Mercedes	1	1
MILLE	Florence	1	2
MATHAT	Héloïse	1	3
GROCQ	Sylvie	3	4

PESSAC

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
GROCQ	Sylvie	1	1

SAINT CYR EN VAL

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
MATAR-PER	Karine	1	1
ROSSIGNOL	Cécile	1	2
GROCQ	Sylvie	5	3

SENNECEY LES DIJON

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
DUBUC	Cécile	1	NC
LABORIER	Emmanuel	1	1

VILLENEUVE D'ASCQ

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
GARDAIS	Corinne	1	1

BRON

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
MONNOYEU	Valérie	1	1

CESSON SEVIGNE

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
HURTIN	Stéphanie	1	1

GRAND QUEVILLY

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
SANTIAGO-L	Valérie	1	NC
BOIVIN	Agnès	1	1

NIMES

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
GAUDELET	Christelle	1	1
GROCQ	Sylvie	4	2

POITIERS

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
ROSSIGNOL	Cécile	2	1
BACHE	Florence	2	2
GROCQ	Sylvie	2	3
MILOR	Frédéric	1	NC
LECONTE	Sonia	1	NC
SANGLAR	Valérie	1	NC

SAINT MARTIN SUR LE PRE

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
SUEUR	Hervé	1	1
CHEVALLIER	Patrick	1	2

VENELLES

Nom	Prénom	N° vœu	Classement
MICHEL	Denis	1	NC
NIN	Noële	1	1

Bilan général de la présidente de la commission (1)

Sur les 18 postes ouverts exclusivement aux CDI, 3 n'ont fait l'objet d'aucune candidature. Il s'agit de Metz, Strasbourg et St Orens (Toulouse).

Les 28 dossiers reçus dans le cadre de ce plan de recrutement^[1] ont tous fait l'objet d'au moins 2 lectures ; une par le directeur interrégional concerné par le poste et l'autre par un membre de la commission. De cette phase de présélection, il ressort 3 types de candidatures :

- les agents assurant déjà en partie les missions inscrites dans le poste et présentant ainsi une expérience professionnelle indiscutable et le plus souvent bien présentée, la différence se jouant alors sur l'ancienneté des missions, la qualité du dossier et la mention de formations relatives à la conservation préventive ;
- les agents qui ont assuré la gestion de collections au sein d'opérations et qui souhaitent évoluer au niveau d'un centre ou d'une région. Certains attestent d'une connaissance en conservation préventive (formation interne) et montrent une plus ou moins forte sensibilité à la fonction ;
- quelques agents ne présentent aucune expérience dans le domaine, mais font acte de candidature dans le cadre d'un reclassement.

Considérant les avis divergents sur quelques dossiers, ainsi que le faible nombre de candidatures, il a été acté que tous les candidats feraient l'objet d'une audition. Ce paramètre explique en partie le nombre élevé de candidats non classés après les auditions (8).

Le niveau de connaissance concernant la législation, la chaîne opératoire et les modalités de traitement du mobilier et des archives de fouille étant difficile à évaluer au niveau d'un dossier, il a été décidé d'orienter les auditions essentiellement sur les points suivants :

- qualité de la présentation
- appréciation du terme « collection » et de son statut au sein de l'Inrap

^[1] Dont 1 sous réserve des résultats du plan de requalification ; le candidat n'ayant pas le niveau de diplôme requis pour postuler à un poste de catégorie 3.

Bilan général de la présidente de la commission (2)

connaissance de la chaîne opératoire relative au mobilier et aux archives de fouille
positionnement du poste en interne, au sein d'un réseau et en externe
connaissance en conservation préventive
motivation, ce critère prenant en compte la capacité du candidat à :

- ❖ couvrir une région ou plus (mobilité requise et acceptée)
- ❖ se projeter dans le poste
- ❖ reconnaître ses lacunes, souhaits de formation
- ❖ partager les connaissances et les outils

Dans l'ensemble, les auditions ont révélé des candidats motivés pour travailler sur le mobilier archéologique, oubliant parfois l'enjeu d'une gestion des archives de fouille. Très peu attestent d'une connaissance approfondie de la législation en vigueur et des modalités de son application. Certains confondent les responsabilités de l'Etat, des collectivités et de l'Inrap dans ce domaine. Il est clair, qu'à ce titre, une formation devra être assurée dès l'année 2012 sur cette question.

De façon générale, la commission retient qu'à l'exception d'un candidat, les agents auditionnés ont beaucoup de mal à se projeter dans le poste et à en apprécier toutes les composantes (techniques, scientifiques, réglementaires...). Ils peinent à se présenter comme un référent sur toutes les questions touchant de près ou de loin aux collections scientifiques produites par les équipes opérationnelles et ont des difficultés à concevoir leur activité au-delà d'un centre. Certains présentent un attachement au mobilier et à son traitement qui s'oppose à une fonction de conseil et d'organisation des tâches qui ressortent des équipes opérationnelles.

La commission note par ailleurs, que les modalités de classement par poste et la répartition très inégale des candidatures (quantité et qualité) sur l'ensemble des postes à pourvoir, sont à l'origine de situations délicates ; certains candidats classés en deuxième position sur un poste peuvent présenter des compétences et capacités supérieures à d'autres candidats classés en première position sur d'autres postes.

En conclusion, la commission souligne que le réseau de gestionnaires de collections qui devrait se mettre en place dans le courant du 1er trimestre 2012, devra apprendre à se nourrir de personnalités et de compétences complémentaires. L'exercice sera d'autant plus difficile que peu de candidats ne peuvent prétendre avoir la pratique du travail en réseau et que la nécessité d'harmoniser nationalement certaines procédures n'est pas toujours ressentie comme une priorité.